



L'IMMOBILIÈRE DE SAMOIS

BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION

Maisons ou appartements :

Montant inférieur ou égal à 200 000 €	=	9 000 € TTC
Montant de 200 001 € à 250 000 €	=	10 000 € TTC
Montant supérieur à 251 000€	=	4% du prix de vente TTC

Terrain à bâtir

10% TTC (minimum de 8 000 €)

LOCATION

Location d'immeubles à usage d'habitation,

Honoraires Locataire :

3€ TTC du m² pour la réalisation de l'état des lieux
8€ TTC du m² pour la visite, constitution du dossier du locataire
et la rédaction du bail

Honoraires Bailleurs :

3€ TTC du m² pour la réalisation de l'état des lieux
8€ TTC du m² pour la visite, constitution du dossier
et la rédaction du bail

TRANSACTIONS - LOCATIONS

Siège social: L'Immobilier de Samoisi- 57, rue des Martyrs, 77920 Samoisi-sur-Seine -

R.C.S Melun 909 781 486 -APE 6831Z - Carte professionnelle n°7702 2022 017- Caisse de Garantie GALIAN 120 000€ , 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS

www.immobilier-samoissurseine.com